

PROVINCE DE QUÉBEC

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

06

Séance du Conseil d'établissement de l'école de Sainte-Cécile tenue le 15^e jour du mois de juin 2022 à 18 h 00 au Restaurant Le Moulin situé au 3164, rue Laval à Lac-Mégantic.

Sont présents :

Membres – Parents

Marlène Bachand
Josée Rancourt
Nancy Walsh
Véronique Poirier

Membres – Personnel

Zoé Dumas
Julie Morin
Vanessa Chouinard
Maryse Rouillard
Mélanie Godbout

Représentante de la communauté : Caty Quirion

La directrice par intérim : Isabelle Boulet

Est absente :

Madame France Prince, membre parent.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Madame Isabelle Boulet souhaite la bienvenue à tous. Madame Marlène Bachand présente l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

C.ET 21-052

Sur la proposition de madame Vanessa Chouinard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

Au point # 19, ajoutez :

19.1 Bilan projet éducatif

19.2 Campagne de financement

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement (adoption)
6. Budget de l'école 2022-2023 (adoption)
7. Budget du service de garde 2022-2023 (adoption)
8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence :
 - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022 (adoption)
 - 8.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
 - 8.3 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
9. Surveillance du midi (art. 292) (consultation)
10. Assurance-élève (consultation)
11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023 (avis)
12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1) (adoption)
13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)
14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023
15. Sorties septembre et octobre 2022
16. Informations et correspondance
 - 16.1 Service de garde
 - 16.2 Présidente
 - 16.3 Déléguée au comité de parents
 - 16.4 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)
 - 16.5 Direction
 - 16.5.1 Rapport annuel
17. Parc-école
18. Bilan et évaluation de l'année par le conseil d'établissement
19. Autres objets d'étude :
 - 19.1 Bilan projet éducatif**
 - 19.2 Campagne de financement**
20. Période de questions du public
21. Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
C.ET 21-053

Sur la proposition de madame Julie Morin, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 avec la modification suivante :

- Madame Véronique Poirier était inscrite en tant que membre parent présent, mais elle était absente.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. Suivi au dernier procès-verbal

En ce qui concerne l'habillement extérieur, pourrait-il y avoir une pancarte avec un thermomètre qui détermine le mode d'habillement requis pour les élèves ? Un suivi sera fait l'an prochain.

5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement

C.ET 21-054

Nous prenons connaissance du rapport budgétaire mis à jour pour cette séance concernant les activités du CE.

Sur la proposition de madame Zoé Dumas, il est résolu de procéder à l'adoption du rapport budgétaire tel que rédigé.

Annexe CET082-2021-2022-031

ADOPTÉE à l'unanimité

6. Budget de l'école 2022-2023

C.ET 21-055

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par madame Véronique Poirier d'adopter les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'année et non prévus au budget initial.

Annexe CET082-2021-2022-032

Annexe CET082-2021-2022-033

ADOPTÉE à l'unanimité

7. Budget du service de garde 2022-2023

C.ET 21-056

Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires du service de garde de l'école de Sainte-Cécile pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par madame Nancy Walsh d'adopter les prévisions budgétaires du service de garde de l'école de Sainte-Cécile pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées en annexe du procès-verbal, sous réserves de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières et des critères de répartition des ressources financières* par le Conseil d'administration.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie de revenus additionnels perçus en cours d'année et non prévus au budget initial.

Annexe CET082-2021-2022-034

ADOPTÉE à l'unanimité

8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence

8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022

C.ET 21-057

Madame Isabelle Boulet explique les résultats du sondage effectué auprès des élèves de la 3^e à la 6^e année. Le plan d'action est également expliqué.

Considérant qu'en vertu de l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant que diverses actions ont été posées par l'école, dont l'approbation par le Conseil d'établissement du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'une première évaluation a été faite par le Conseil d'établissement et qu'un document faisant état de cette évaluation sera distribué par l'école aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, le tout conformément à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Maryse Rouillard, il est résolu d'approuver le rapport présentant l'évaluation annuelle des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence, pour l'année 2021-2022, dont copie est versée en annexe au procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

La directrice nous informe qu'afin d'assurer un bon suivi du dossier, un sondage sera fait auprès des élèves à l'automne et au printemps.

Annexe CET082-2021-2022-035

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence 2022-2023

C.ET 21-058

Considérant qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, sur proposition de la direction de l'école;

Considérant que le projet de plan de lutte soumis respecte le contenu minimal prescrit aux articles 75.1 et 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ce projet de plan de lutte a été élaboré avec la participation des membres du personnel de l'école, comme prévu à l'article 77 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Josée Rancourt, il est résolu d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école de Sainte-Cécile pour l'année scolaire 2022-2023 tel que proposé par la direction de l'école, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Annexe CET082-2021-2022-036

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Synthèse du plan de lutte de l'école contre l'intimidation et la violence (loi 56)

C.ET 21-059

Madame Isabelle Boulet présente la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année 2022-2023. Ce document vise à informer les parents de la procédure à suivre en cas d'intimidation ou de violence.

Sur la proposition de madame Marlène Bachand, il est résolu d'approuver la synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école de Sainte-Cécile pour l'année 2022-2023 tel que proposé par la direction de l'école, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Annexe CET082-2021-2022-037

ADOPTÉE à l'unanimité

9. Surveillance du midi (art. 292)

C.ET 21-060

Pour la tarification annuelle, les conditions financières sont déterminées par le Centre de services scolaire. Voici les coûts pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 186 \$ / 1 enfant
- 277 \$ / 2 enfants
- 331 \$ / 3 enfants et plus

Sur la proposition de madame Mélanie Godbout, il est résolu d'établir les modalités de paiement suivantes :

Dîneurs réguliers :

- Les frais peuvent être acquittés en un, deux ou trois versements égaux, le 15 octobre, le 15 novembre et le 15 décembre.

Dîneurs occasionnels :

- Les dîneurs devront se procurer des billets au montant de 1,00 \$ chacun.

Annexe CET082-2021-2022-038

ADOPTÉE à l'unanimité

10. Assurance-élève

Pour la tarification annuelle, les conditions financières sont déterminées par le Centre de services scolaire. Voici le coût de l'assurance-élève pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 1.10 \$ par élève.

Il y a également présentation du programme d'assurance écoliers.

Annexe CET082-2021-2022-039

Annexe CET082-2021-2022-040

Annexe CET082-2021-2022-041

11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023

Les choix des manuels scolaires pour l'année 2022-2023 sont présentés aux membres pour consultation.

Il est à noter que des cahiers seront possiblement achetés pour les sciences selon l'enseignant en poste.

12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1)

C.ET 21-061

Les membres prennent connaissance des listes du matériel requis pour la rentrée scolaire 2022-2023 et ce, pour tous les niveaux.

Sur la proposition de madame Vanessa Chouinard, il est résolu d'approuver les listes de matériel scolaire que les parents devront se procurer pour la rentrée 2022-2023.

Annexe CET082-2021-2022-042

Annexe CET082-2021-2022-043

Annexe CET082-2021-2022-044

Annexe CET082-2021-2022-045

Annexe CET082-2021-2022-046

Annexe CET082-2021-2022-047

Annexe CET082-2021-2022-048

Annexe CET082-2021-2022-049

ADOPTÉE à l'unanimité

13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)

C.ET 21-062

La prochaine séance sera celle de l'assemblée générale des parents, soit le lundi 12 septembre 2022 à 18 h 30 en même temps que certaines rencontres de parents.

Il est discuté d'offrir 30 \$ de crédit sur la facture scolaire et un ensemble de photos scolaires d'une valeur de 30 \$ aux parents qui se présenteront à l'assemblée générale.

Sur la proposition de madame Zoé Dumas, il est résolu d'offrir les deux certificats cadeaux proposés ci-dessus aux parents qui se présenteront à l'assemblée générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023

Les enseignantes souhaitent offrir un dîner maïs accompagné de fromages, crudités, croustilles, breuvages et desserts à tous les élèves le jeudi 25 août 2022, le jour de la rentrée scolaire.

Des membres du conseil d'établissement seront contactés quelques jours avant la rentrée pour venir aider les membres du personnel à la préparation et au service de ce repas.

15. Sorties septembre et octobre 2022

C.ET 21-063

Les enseignantes souhaitent effectuer quelques sorties extérieures avec leurs élèves en septembre et en octobre prochain dont :

- Marche dans le village de Ste-Cécile-de-Whitton
- Aller dans les bois à l'arrière de l'école
- Jouer sur le terrain de l'OTJ
- Aller à la bibliothèque municipale

Sur la proposition de madame Mélanie Godbout, il est résolu d'approuver que les élèves vivent les activités nommées ci-dessus à l'automne de l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

16. Informations et correspondance

16.1 Service de garde

Lors de la dernière journée pédagogique, les élèves ont pu jouer avec le parachute et manger en-dessous.

Pour le moment, il y a vingt-quatre inscriptions au service de garde pour l'année 2022-2023.

16.2 Présidente

Madame Marlène Bachand parle des capsules vidéo en lien avec les formations du conseil d'établissement.

16.3 Déléguée au comité de parents

On parle des cours d'arts plastiques et de musique. On se demande si les élèves pouvaient faire de l'art dramatique ou de la danse. Le problème est que les ressources doivent être assez formées pour que ce soit bénéfique.

16.4 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)

Les enseignantes nomment les activités réalisées à l'école ou qui le seront bientôt :

- Cage à singe à Julie
- Barbe à papa bleue
- Duo à la manivelle
- Remise des médailles
- Pizza
- Journée gomme
- Vélo
- Jeu à la cachette
- Journée plage

16.5 Direction

Madame Isabelle Boulet nomme qu'elle termine son mandat de direction par intérim le 30 juin prochain. Elle continuera cependant jusqu'au 8 juillet 2022. Elle retourne enseignante à l'école Sacré-Cœur où elle effectuera également la direction adjointe.

16.5.1 Rapport annuel

C.ET 21-063

Madame Boulet présente le rapport annuel du CE.

Sur la proposition de madame Josée Rancourt, il est résolu d'approuver le rapport annuel du conseil d'établissement tel que présenté.

Annexe CET082-2021-2022-050

ADOPTÉE à l'unanimité

17. Parc-école

Madame Boulet mentionne que Gazonnière Robert paiera la totalité du gazon sur le terrain de l'école. De plus, une demande de commandite sera soumise auprès du Conseil des Loisirs et du Sport cette semaine pour le parc-école.

18. Bilan et évaluation de l'année par le Conseil d'établissement

On nomme que les séances sont efficaces et diversifiées. Cependant, il y a eu beaucoup de changements de directions.

19. Autres objets d'étude

19.1 Bilan projet éducatif

C.ET 21-064

Madame Boulet présente le bilan du projet éducatif soit les actions posées pour les enjeux suivants :

- La réussite globale de chaque élève;
- Un milieu de vie et d'apprentissage accueillant et sécuritaire;
- Des partenaires engagés et présents.

Sur la proposition de madame Julie Morin, il est résolu d'approuver le bilan du projet éducatif tel que présenté.

Annexe CET082-2021-2022-051

ADOPTÉE à l'unanimité

19.2 Campagne de financement

On parle de notre future campagne de financement. Nous désirons refaire la vente de produits de la Cabane à sucre Bellavance. Des tourtières, des pâtés au poulet, des pâtés mexicains, des betteraves, du ketchup aux fruits et des tartes au sirop d'érable pourraient être vendues. Nous en reparlerons à la prochaine séance du CE.

20. Période de questions du public

Aucun public.

21. Levée de la séance

C.ET 21-065

Sur la proposition de madame Mélanie Godbout, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 20 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marlène Bachand, présidente

Isabelle Boulet, directrice par intérim